

**DELIBERATION N°32/ 2026
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE du 27 avril 2026

Sous la présidence de Monsieur Djamel NEDJAR, Le Maire

Présents : M. NEDJAR, Mme MACKOWIAK, M. BOURÉ, Mme TIZNITI, M. MENIRI, Mme EL HAJOUÏ, M. BOUTRY, Mme BOULET, M. DADDA, M. JEGOUZO, Mme SARRAZIN, M. NITOU-SAMBA, Mme JUMEL, M. MAILLARD, Mme JAABIRI, M. RUBANY, Mme DYOP, M. PEULVAST, Mme LÉPINARD, M. PROD'HOMME, Mme GAMRAOUI, M. BIRACH, Mme HAI, M. SAHED, Mme BAYKAN, M. ENGUEHARD, Mme BION, M. KOLOLO-SAMBA, Mme MAICHOUF, M. IBN EL HADEK

Excusés et ont donné procuration : M. MAILLARD à Mme EL HAJOUÏ, Mme NAZEF à Mme BOULET

Absentes : Mme IMBERT – Mme BEDAOUDIA

Secrétaire de séance : Mme JAABIRI

Objet : Pôle éducatif des Hautes Meunières – Dépôt du permis de construire

Madame MACKOWIAK expose :

Dans le cadre du Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain (NPNRU) mené sur Limay, il est prévu un volet fort sur la restructuration des équipements scolaires. C'est pourquoi, la Ville de Limay a lancé en mai 2025 une consultation en conception-réalisation pour la construction d'un pôle éducatif sur le secteur des Hautes Meunières.

Ce pôle éducatif sera composé d'une école maternelle et d'une école élémentaire, d'un pôle de restauration, des locaux administratifs et techniques nécessaires ainsi qu'un parking et un cheminement piétonnier.

Le groupement lauréat de la consultation a été désigné suite à la CAO du 5 mars 2026, et donc le projet associé.

Le permis de construire se fera sur la base des éléments suivants :

	Surfaces
Bâti (maternelle, élémentaire, restauration, locaux techniques)	2 520m ² SDP environ
Extérieur (cours, préaux, rangements, stationnement, aire de livraison, espaces techniques)	3 500 m ² environ

Vu le code général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de l'urbanisme,

Hôtel de Ville

5, avenue du Président Wilson • 78520 Limay
Tél. 01 34 97 27 27 • Fax 01 34 97 27 34
Toute correspondance doit être adressée à Monsieur le Maire
à l'adresse ci-dessus, en rappelant les références du service

Vu le projet de construction d'un pôle éducatif composé d'une école maternelle et d'une école élémentaire sur le secteur des Hautes Meunières

Considérant la consultation en conception-réalisation menée pour le projet de construction d'un pôle éducatif sur les Hautes Meunières,

Considérant que ce projet relève de la compétence de la commune,

Considérant que la CAO a retenu le groupement lauréat et donc le projet associé,

Considérant la nécessité de déposer une demande de permis de construire pour la réalisation de ce projet,

LE CONSEIL MUNICIPAL

Entendu l'exposé de Madame MACKOWIAK,

Après en avoir délibéré,

DECIDE à l'unanimité

ARTICLE 1 : D'autoriser le groupement lauréat, dont le mandataire est BC SYLVAMETAL, à déposer une demande de permis de construire, et tout modificatif nécessaire, pour le projet de pôle éducatif sur le secteur des Hautes Meunières sur la base du projet annexé, le cas échéant ajusté sans l'économie générale ne puisse en être affectée.

ARTICLE 2 : D'autoriser Monsieur le Maire, ou l'Adjoint au Maire délégué à cet effet, à signer tous les documents afférents.

ARTICLE 3 : Dit que les crédits nécessaires sont inscrits au budget Ville 2026.

FAIT ET DELIBERE EN SEANCE PUBLIQUE, les jours, mois et an susdits et ont signé les membres présents.

 Le Maire,
Djamel NEDJAR

La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification, d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Versailles ou d'un recours gracieux auprès de la Commune, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée au Tribunal administratif dans un délai de deux mois.

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte : Pôle éducatif des Hautes Meunières - Dépôt du permis de construire

Date de transmission de l'acte : 05/05/2026

Date de réception de l'accusé de
réception : 05/05/2026

Numéro de l'acte : Delib-32-2026 ([voir l'acte associé](#))

Identifiant unique de l'acte : 078-217803352-20260505-Delib-32-2026-DE

Date de décision : 05/05/2026

Acte transmis par : Corinne STIGER

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 3. Domaine et patrimoine
3.5. Autres actes de gestion du domaine public